

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-443

présenté par

Mme Lebon, M. Castor, Mme K/Bidi, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	237 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	237 000 000
<b>TOTAUX</b>	237 000 000	237 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget dédié à l'insertion par l'activité économique (IAE) au niveau

voté en loi de Finances pour 2024 (tout en intégrant la hausse du SMIC), soit 237 M € de plus du niveau

envisagé par le PLF 2026 (1 248 M€). Cette hausse vise à répondre aux besoins en poste des structures

d'insertion et surtout des salariés qu'elles accompagnent.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi qui s'engagent dans un parcours d'insertion, près

des deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi. Un tel niveau d'insertion est d'autant plus efficace sur le

plan budgétaire que tout euro investi dans les SIAE rapporte a minima 1,5 euro grâce à la baisse des aides

sociales et à la hausse de recettes fiscales liées à la mise en emploi.

La baisse prévue actuellement en PLF 2026 entraînerait la suppression de 60 000 parcours d'insertion (pour

20 000 ETP conventionnés). Alors que le retour vers l'emploi reste une priorité, notamment pour ceux qui

en sont le plus éloignés, il est clé de soutenir l'IAE et de lui donner les justes moyens d'accompagnement.

Cet amendement augmente de 237 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la

sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes

les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ». Il prend

ainsi en compte l

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement

de 237 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires

immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de

recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition du collectif IAE.